pales hausses dans le domaine de l'embauche et dans celui des investissements. Parmi les 150 nouvelles sociétés, dix dont les investissements dépassent 20 millions de dollars sont responsables de plus des deux tiers des nouveaux investissements et d'un peu moins de la moitié des nouveaux emplois.

Profitant de l'expérience acquise pendant la première année du fonctionnement, le gouvernement a entrepris, il y a plusieurs mois, une revision complète de tout le programme de développement régional. Dès le début, nous nous préoccupions principalement d'agir rapidement et efficacement dans les cas de chômage grave. Il nous fallait d'abord trouver des critères objectifs que nous pourrions appliquer de façon uniforme et constante à toutes les régions du pays, pour déterminer quelles étaient les régions dans lesquelles le chômage était le plus grave. Les députés se rappelleront que la désignation se faisait dans les limites des régions du Service national de l'emploi, et il s'agissait de savoir si une région se classait dans une catégorie d'emploi excédentaire, pendant les mois d'été des huit années précédentes, et si l'accroissement de l'emploi était bien au-dessous de la moyenne nationale. On prenait aussi en considération le chômage grave de courte durée, et c'est pourquoi plusieurs régions ont été ajoutées à la liste.

Les événements et nos études ont indiqué dès le début que le chômage pendant l'été est plus marqué dans certaines régions où le renouvellement de l'outillage et d'autres changements dans la production sont chose normale au cours de ces mois-là. Par conséquent, nous nous proposons maintenant d'étudier le chômage en nous fondant sur le rapport entre le nombre des chômeurs inscrits et le nombre de travailleurs rémunérés dans une région donnée, pour l'ensemble de l'année. Ce taux établi pour chaque région du Service national de placement constitue une base servant à comparer la situation du chômage dans toutes les régions du pays et à comparer chaque région avec la situation générale pour l'ensemble du Canada. A notre sens, c'est la meilleure méthode pour reconnaître les régions souffrant le plus gravement de chômage chronique.

Le second critère est le taux moyen de la croissance de l'emploi au cours non pas de huit, mais des cinq dernières années. Cinq ans suffisent, à notre avis, pour établir une courbe et reconnaître une situation chronique. Ce facteur calculé pour chaque région constitue une autre base pour comparer chaque région avec les autres et avec la moyenne pour l'ensemble du pays.

M. Nugent: L'honnorable député n'a posé qu'une question.

[L'hon. M. Drury.]

L'hon. M. Drury: Le voisin de pupitre du député qui est intervenu semble s'intéresser beaucoup à ces données statistiques d'emploi, monsieur l'Orateur.

Nous proposons un troisième critère pour la désignation des régions où l'emploi n'a cessé de diminuer au cours d'un certain nombre d'années. Notre préoccupation au sujet du chômage et de la pénurie d'emploi dépasse une simple énumération des personnes pouvant être enregistrées comme chômeurs au Service national de placement. D'abord, tout le monde sait que les chômeurs ne sont pas tous enregistrés au Service national de placement comme cherchant du travail. Cette situation peut se rattacher au sous-emploi; cela signifie, en règle générale, que les occasions d'emploi sont inférieures aux demandes d'emplois à plein temps ou qu'il s'agit d'emplois improductifs et mal rémunérés. Quoi qu'il en soit, l'indicateur le plus exact du chômage non contrôlé, ainsi que du manque d'emplois, est la modicité du revenu. Nous proposons donc d'inclure, comme quatrième critère de désignation, le revenu familial moyen provenant de sources non agricoles, tel que déterminé par le recensement national. Quand le régime de pensions du Canada aura commencé à fonctionner, nous disposerons de renseignements plus complets et plus à jour sur le revenu familial d'un bout à l'autre du pays. L'application de ces critères nous permettra de désigner des régions qui englobent environ 15 p. 100 de la population active du Canada. On considère que c'est un programme raisonnable et acceptable et qu'il se compare avec 10 p. 100 de la population active du Canada qui est comprise dans les 35 régions d'abord désignées en vertu de ce programme.

J'aimerais faire une dernière observation au sujet du choix de régions qui seront désignées pour recevoir une aide spéciale. Les députés savent que l'aide à l'expansion industrielle dans des régions choisies, est relativement nouvelle au Canada et à l'étranger. Nous en sommes à une période initiale d'essai. Les États-Unis sont en train d'adopter d'importants changements à leur programme. En Europe, la Grande-Bretagne et la France ont modifié leurs programmes de développement régional, ces dernières années.

• (7.20 p.m.)

Nous devons nous souvenir que les pays à gouvernement unitaire ont moins de difficulté que nous à mettre à exécution des programmes régionaux. Dans notre système, les provinces ont des intérêts bien définis dans l'expansion économique et, inévitablement, ces intérêts sont de caractère régional. Dans la mise en œuvre de notre programme, nous